

COUNCIL  
CONSEIL  
CONSEJO

---

**QUARANTE-CINQUIEME SESSION**

---

**RESOLUTION N° 619 (XLV)**

(adoptée par le Conseil à sa 328<sup>e</sup> séance, le 18 novembre 1980)

**RAPPORT SUR LA CINQUANTE-SEPTIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE)  
DU COMITE EXECUTIF**

*Le Conseil* du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

*Rappelant* la décision formulée dans la résolution N° 616 (XLIV) de ne tenir qu'une session ordinaire du Conseil en 1980,

*Rappelant aussi* que le Comité exécutif a été invité à se réunir en session extraordinaire dans le courant du mois de mai 1980 et à prendre toutes les mesures qui paraîtraient nécessaires conformément aux paragraphes e) et f) de l'article 11 de l'Acte constitutif,

*Ayant reçu et examiné* le Rapport sur la cinquante-septième session (extraordinaire) du Comité exécutif (MC/1303),

*Décide :*

1. De prendre note, avec reconnaissance, du rapport du Comité exécutif ;
2. De prendre note du Rapport du Directeur sur les travaux du CIME en 1979 (MC/1300 et MC/1300/Add.1) ;
3. De prendre note du Rapport du Sous-comité pour la coordination des transports (MC/1302) ;
4. D'approuver le Rapport financier 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 1979 (MC/1301 et MC/1301/Corr.1).